

## L'action sociale académique

La politique académique en matière d'action sociale vise à l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles.

### Pour qui ?

- stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget de l'État ;
- maîtres de l'enseignement privé (sous contrat d'association) ;
- contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État (selon la durée de contrat) ;
- assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (selon le type de recrutement) ;
- fonctionnaires retraités et leurs ayant-droits (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État).

### Pour quoi ?

- le handicap et la maladie ;
- l'installation et le logement ;
- la famille ;
- les études des enfants ;
- les loisirs et les vacances ;
- les difficultés matérielles (prêt, secours)...

Les prestations sont accordées sous certaines conditions.

**Pour toute information, consultez le site :**

[action-sociale.ac-nantes.fr](http://action-sociale.ac-nantes.fr)



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## L'action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle vise à répondre aux préoccupations et attentes générales exprimées par l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées par le ou la ministre chargé(e) de la Fonction publique en matière de gestion des ressources humaines.

L'action sociale interministérielle s'attache tout particulièrement à favoriser et à faciliter pour les agents la conciliation de leurs vies professionnelle et familiale.

### Pour qui ?

- l'ensemble des agents actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État.

### Pour quoi ?

- la restauration collective ;
- l'installation et le logement ;
- l'enfance ;
- les loisirs...

**Pour toute information, consultez le site :**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire)

(Menu : "Région et institutions / Organisation administrative de la région / Ressources humaines et action sociale interministérielle")

